LA Gazette PERPEZACOISE

N° 23 • OCTOBRE 2022

MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - Fax : 05 55 25 96 41 - mairie.perpezac@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES 2022

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence : 5 novembre

ÉTAT **CIVIL**

Naissance

Mirabelle, Elodie VAN OORT,
de Freek Alexander VAN OORT et de Kim VAN DER VELDEN,
domiciliés 521, Route des Fosses.

NOTRE **AVANCÉE**

TRAVAUX DE RÉNOVATION – Logement de droite École

Dans la continuité des travaux dans le logement de gauche, nous avons souhaité réhabiliter le logement de droite afin d'en reconfigurer son aménagement, d'en améliorer son confort thermique et d'en reprendre son embellissement.

› 1ère étape : *Reconfigurer l'aménagement du logement*

Le logement possédait une cuisine, un salon, une chambre et un bureau permettant l'accès aux sanitaires (wc et salle de bains)

Nous avons supprimé le salon pour créer un espace cuisine-salon plus grand avec un bel éclairage naturel du fait des 2 fenêtres de part et d'autre en façade. Nous avons aussi réalisé 2 chambres en réaménageant la circulation du couloir.

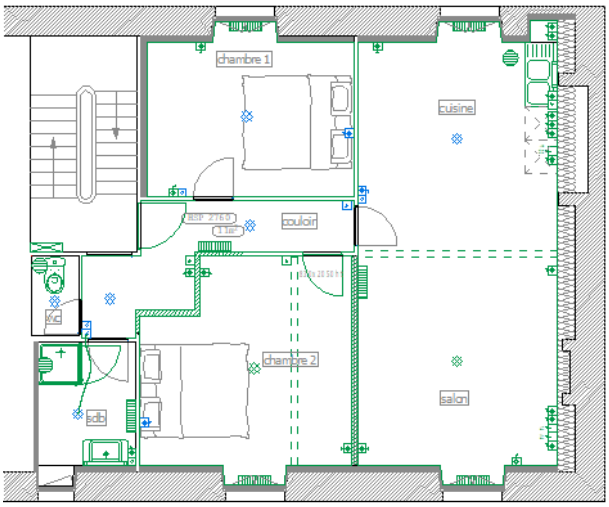

Fig.1 *- Ci-contre*
Plan du logement après travaux

› 2ème étape : *Améliorer le confort thermique*

Les fenêtres en PVC présentaient des défauts d'étanchéité. Elles ont été remplacées par des fenêtres en aluminium – avec petits bois – conformément aux performances thermiques actuelles.

L'ensemble des murs en contact avec l'extérieur ainsi que la cloison donnant sur la cage d'escalier ont été doublés en plaques de plâtre intégrant une isolation de 100 mm d'épaisseur. Une isolation entre le plafond et le plancher des combles d'environ 180 mm d'épaisseur avait été réalisée. Nous l'avons renforcée en évacuant les objets stockés dans le grenier et en installant une couche d'isolant de 300 mm d'épaisseur.

La dépense énergétique des radiateurs électriques rayonnants a été diminuée en remplaçant les radiateurs électriques existants par des radiateurs à fluide caloporteur. La ventilation du logement a aussi été améliorée et le groupe VMC remplacé.

› Consommation (kWh/m²/an)

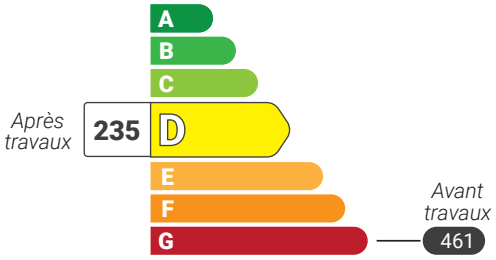

› Émissions (kgCO_2/m²/an)

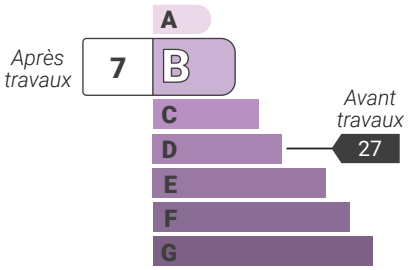

> 3ème étape : Réalisation des embellissements

- Le coin cuisine a été reconfiguré avec un évier et un placard neufs, de même nous avons installé faïence, crédence en verre et hotte à recyclage.
- L'ensemble des murs et des plafonds ont été repeints.
- Les sols ont été remplacés ou recouverts par un parquet flottant.
- Les sanitaires ont été remplacés à neuf : WC, cabine de douche et lavabo avec miroir.

Somme investie : 50 660 € TTC
Subventions diverses : 29 631 €
À la charge de la commune : 21 029 €
—
Surface du logement : 74 m²
Loyer mensuel : 400 €

Entreprises ayant réalisé les travaux :
Menuiserie et Plâtrerie - **Ent. Franck Grasset**
Plomberie - **Ent. Roque**
Electricité - **Ent. Lopez**
Peinture - **Ent. PPM19**

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les travaux de remplacement des fils nus par un câble torsadé entre Noger et le Fraysse débuteront vers le 07 novembre. Ces travaux, financés par le Syndicat d'électrification d'Ayen, ont été confiés à l'entreprise Miane et Vinatier.

ENTRETIEN VOIRIE

Après une première opération en avril, 10 tonnes supplémentaires d'enrobé à froid ont été posées fin septembre sur la voirie communale par l'agent technique aidé par Jean-Claude Nouaille. Le coût de fourniture de l'enrobé s'élève à 1380,00 € TTC.

Madame Le Maire et le Conseil Municipal remercient vivement Joël Boudier pour le prêt à titre gracieux d'une plaque vibrante ayant permis le compactage de l'enrobé.

RÉCOLTE DE NOIX

La recette de la récolte de noix de la parcelle communale route des Tuillières s'élève à 163.10€. L'intégralité de cette somme sera attribuée à la Coopérative Scolaire.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui ont participé à la récolte.

ACTIVITÉS AGENT COMMUNAL OCTOBRE/NOVEMBRE

Préparatifs des fêtes de la Toussaint et entretien du cimetière, entretien de la voirie communale (nettoyage des fossés, réalisation de saignées…), nettoyage du bourg particulièrement le ramassage des feuilles, mise en place des jeux pour les enfants à l'aire de jeux etc…

COMMUNIQUÉS

le Marché Perpezacois

La place du village s'est réveillée ce samedi 15 octobre aux couleurs et aux odeurs du marché.

Des fleurs de saison des **serres du Moulin Neuf**, aux teintes variées, confiées à nos gentilles bénévoles, ont pu ravir les visiteurs tout au long de la matinée, avec les conseils avisés de Gérard Cooper venu les assister.

Les délicieux légumes de Colombe et Franck, jeunes **maraichers installés à la Manou de Saint Aulaire** ont eu un vif succès et ont été très vite dévalisés.

De délicieuses huitres et autres crustacés ont pu être dégustés devant le stand de notre poissonnier ou être emportés. **Fabrice Dissoubray**, venu avec un choix important de poissons, un couscous de la mer, des hamburgers de saumon etc…nous a régalé !

Les poulets rôtis et autres préparations d'Olivier ont embaumé le marché tôt dans la matinée.

La tomme des Ardoisiers de la **Ferme de la Prade** a fait son apparition sur le marché ainsi que de crémeuses caillades et des yaourts natures ou aromatisés.

De la viande de porc et de veau venue directement de **la Ferme d'Yssandon** a été très appréciée, une très belle expérience à renouveler.

Jennifer Gauthier fidèle du marché depuis le premier jour, nous a conseillé pour **ses tisanes, ses sirops, ses plantes médicinales...**

Le stand d'Aurélie et Mickael Brissard, nos talentueux **fabricants d'objets en bois**, était un véritable enchantement. Ils ne cessent de nous présenter des nouvelles réalisations, des boucles d'oreilles, aux décapsuleurs en passant par diverses boites et coupelles sans oublier leurs jeux et leurs puzzles, ils ont séduit une fois de plus petits et grands.

Venus du Lot, Gilles et Laurence nous ont proposé leurs **magnifiques sacs, porte-monnaie, ceintures en tissu ou cuir** fabriqués par leur soin, ainsi que quelques douces poupées.

Arnaud Marchal de la **Brasserie du Causse**, nous a permis de déguster un large choix de bière de sa fabrication.

Nous avons pu tous partager un café, un verre chez Yvette, acheter notre pain, nos viennoiseries chez Eric « à la Croustille », nous attarder sur la terrasse d'Iris…

Un grand merci à nos commerçants pour leur accueil et leur disponibilité toute l'année.

RDV le samedi 29 octobre
pour le prochain marché, de 9h à midi.
Un atelier de maquillage pour Halloween et divers jeux animeront cette matinée.
—
En novembre, le marché perpezacois se tiendra les samedis 12 et 26 novembre.
—
Vous souhaitez tenir un stand ?
Réservation gratuite sur simple appel à la mairie :
05 55 25 11 42

RELÈVE 2022 DES COMPTEURS D'EAU

La relève des compteurs d'eau se déroule cette année d'octobre à fin décembre, sur l'ensemble de l'Agglo de Brive.

Vous êtes invité à faciliter l'accès de votre compteur au releveur qui sera identifié par une tenue portant le logo SUEZ (ou celle de son partenaire EAE) et sera doté de sa carte professionnelle ou d'une lettre de mission qu'il doit être en mesure de vous présenter.

Cette relève est obligatoire une fois par an et permet de facturer votre consommation d'eau sur la base de votre index réel.

Vous serez informé de la période de passage du releveur, quelques jours avant la relève, par mail et/ou SMS et, en cas d'absence, vous pourrez communiquer la photo de votre compteur et de l'index au Service Client de SUEZ.

SÉCHERESSE

Après l'état de crise, le département est placé en alerte renforcée à compter du 06 octobre et jusqu'au 31 octobre. Le nouvel arrêté préfectoral précise pour exemples pour les particuliers :

• Interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts, les jardins d'agrément, les jardinières de fleurs, les balconnières.

• Interdiction de laver les véhicules sauf dans les stations professionnelles équipées d'économiseur d'eau ou de lavage haute pression.

• Interdiction de laver, nettoyer des façades, terrasses, surfaces imperméabilisées, murs, escaliers et toitures.

• Etc…

Vous pouvez trouver l'intégralité de l'arrêté préfectoral sur le site de la commune :
www.perpezac-le-blanc.com/2022/10/11/alerte-renforcee-pour-lusage-de-leau/

SIRTOM et TAXE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Jusqu'en 2015, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) était établie uniquement en fonction de la valeur locative de l'habitation. A partir de 2015, pour encourager les usagers à trier, la part incitative sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été créée. Elle représentait 20% de la Teom en 2015 et 2016, puis 35% en 2017 et enfin 45% depuis 2018 (Taux maximum prévu par les Finances Publiques).

Le montant recouvré de la Teom est réparti en deux parts :

› Une part fixe, toujours établie en fonction de la valeur locative

› Une part variable, calculée en fonction de la production réelle d'ordures ménagères résiduelles OMR (*) de chaque foyer, en identifiant les bacs marrons ou les sacs. Cette taxe incitative d'enlèvement des OMR, prend ainsi en compte la solidarité et la responsabilité du foyer.

Sur leur feuille d'impôts fonciers, où figure le total et la part incitative de la taxe, les usagers ont pu voir évoluer leur Teom au fil des années, dans le bon sens s'ils sortent moins souvent leurs poubelles d'OMR. À l'inverse, la part incitative élevée va pénaliser « les gros consommateurs de déchets ».

(*) Les ordures ménagères résiduelles, qui ne sont pas triées et partent à l'incinérateur.

RÉDUIRE SES DÉCHETS, C'EST AUSSI COMPOSTER !

› Qu'appelle t-on "compostage" ?

Le compostage est une **décomposition des matières organiques** par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau.
Le processus biologique conduit, après quelques mois de maturations, à **un produit comparable au terreau de bonne qualité** appelé compost.

› Pourquoi composter ?

Le compostage permet de produire soi-même un **amendement naturel de qualité** pour votre terre et pour **enrichir le sol de votre jardin ou potager**. Dans le cadre de la nouvelle gestion des déchets, avec la mise en œuvre de la Tarification Incitative, cette démarche permet de **détourner la matière organique des ordures ménagères** vers une destination autre que le recours à l'incinération

› Quels déchets peut-on composter ?

Les déchets de cuisine
azotés et *carbonés*

Épluchures, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, restes de repas d'origine végétale, serviettes en papier et essuie-tout...

Les déchets humides et verts
azotés

Mauvaises herbes et tonte de gazon, tailles de jadin, fruits et légumes abîmés...

Les déchets secs et bruns
carbonés

Feuilles mortes, brindilles, copeaux de bois, paille et foin, cartons d'emballage et papier journal

› Comment composter ?

Le compostage peut s'effectuer à l'aide de **composteur bois ou plastique** et **également en tas**.

Pourquoi utiliser un composteur ?
Plus esthétique qu'un compostage « à l'air libre », le composteur vous permet de réduire l'encombrement au sol, de conserver l'endroit propre et d'**accélérer le processus** en maintenant la chaleur.

On peut composter toute l'année !
Le compostage est toutefois ralenti en hiver, quand les températures extérieures sont basses et les déchets de jardin moins importants.
Quelle que soit la saison, il est important d'**alimenter régulièrement le composteur** afin de maintenir les micro-organismes en activité et de poursuivre la fermentation.

› À composter avec précaution

- **Les résineux.**
- **Les déchets carnés.**
- **Les coquillages.**

› Utiliser le compost

Les processus de compostage prend environ 6 mois. Cette indication peut s'avérer plus ou moins longue, en fonction des déchets utilisés et de l'effort fourni.

• Le compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable ordeur d'humus et une structure grumeleuse qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.

• Le compost est un amendement qui améliore naturellement le sol.

• Il peut être utilisé en rempotage pour le jardinage en proportion d'1/3.

› Principe de fonctionnement

L'air, l'eau et les micro-organismes sont les 3 éléments essentiels au mécanisme de compostage. Si l'un d'entre eux n'est pas présent, le process de compostage s'interrompt :

- ***sans oxygène*** : les déchets pourrissent
- ***sans eau*** : les déchets s'assèchents
- ***sans micro-organismes*** : les déchets ne se décomposent pas

Le compostage n'exige pas d'équipements particuliers, mais plutôt un savoir-faire.

› Règles de compostage

1 - Broyer ou fractionner les déchets
(avec une tondeuse, un broyeur, un sécateur)
Pour accélérer la décomposition et faciliter le compostage

2 - Structurer la matière
azotés / *carbonés*
Pour prévenir des désagréments olfactifs

3 - Humidifier
Pour ne pas figer son évolution lorsqu'il est trop sec.
Le compost est plus souvent sec qu'humide.

4 - Aérer, retourner et brasser
Pour éviter que le compost ne devienne compact
et permettre un apport d'oxygène.

Les coupons-réponses à retrouver dans le document original ou à demander en mairie

Demandez votre composteur !

Le SIRTOM de la région de Brive **met à votre disposition un Pack Compost** comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

- ***un composteur*** d'un volume au choix :
  - *400 litres* - participation financière : 20 €*
  - *600 litres* - participation financière : 30 €*
  - *800 litres* - participation financière : 40 €*
  - *1 m³ en bois Douglas* - participation financière : 100 €*

* *Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public*

- ***un bio-seau*** pour transporter vos déchets de cuisine
- ***un mélangeur*** qui permet de retourner et d'aérer le compost
- ***un guide*** du compostage

Modalités d'acquisition

- **Pour un retrait immédiat** : présentez-vous dans nos locaux administratifs, muni du coupon-répo int dûment rempli et accompagné du règlement.
- **Pour un retrait dans la mairie de votre domicile** (hors Brive) : retournez au Sirtom le coupon-répo int dûment rempli et accompagné de votre règlement.

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
CS11019 - Avenue du 4 Juillet 1776 - 19315 Brive CEDEX
Tél. 05 55 17 65 10 - Fax : 05 55 17 65 19
www.sirtom-region-brive.net
N° Vert 0800 204 054

Conception & impression : Mongelis Imprimeurs

MOMENT **RECETTE**

– Crumble de potiron au parmesan –

Préparation : 50 min. | Cuisson 50 min.

INGRÉDIENTS

Pour 4 personnes

- *500 g de potiron*
- *50 g de farine*
- *50 g de poudre d'amandes*
- *50 g de chapelure*
- *100 g de parmesan râpé*
- *1 cube de bouillon de volaille*
- *125 g de beurre doux mou + un peu plus pour le plat*
- *sel et poivre au goût*

*

Revisitez le crumble en version salée avec cette recette à base de potiron et de parmesan. Servi en guise de plat principal, accompagné de viande ou de volaille, il va faire des émules à table !

• Versez un grand volume d'eau salée dans une casserole. Ajoutez-y le cube de bouillon de volaille, puis placez la casserole sur feu vif et portez à ébullition.

• Pendant ce temps, épluchez et coupez-en deux le potiron. Retirez-y les pépins et les filaments, puis coupez-le en gros cubes.

• Dès l'ébullition, plongez les cubes de potiron dans l'eau bouillante, baissez le feu à feu moyen et laissez cuire pendant 5 min ou jusqu'à ce que les cubes de potiron soient tendres.

• Quand les cubes de potiron sont cuits, égouttez-les dans une passoire et réservez.

• Préchauffez le four à 180°C ou sur th. 6.

• Coupez le beurre en dés.

• Versez la farine, la chapelure, la poudre d'amandes, les dés de beurre et le parmesan râpé dans un saladier. Malaxez le tout avec vos doigts pendant plusieurs minutes jusqu'à obtenir une pâte sableuse qui s'effrite, puis réservez.

• Beurrez un plat allant au four. Versez les cubes de potiron cuits dans le fond du plat, puis émiettez la pâte sableuse par-dessus. Salez et poivrez selon vos goûts.

• Enfournez le plat dans le four préchauffé et laissez cuire le crumble pendant 20 min ou jusqu'à ce que sa surface soit dorée.

• À la sortie du four, laissez tiédir le crumble pendant quelques instants sur une grille.

• Servez tiède ce crumble au potiron et au parmesan accompagné d'une viande ou d'une volaille grillée.

Bon appétit !

MOMENT **DETENTE**

12 25 16 32 28 40

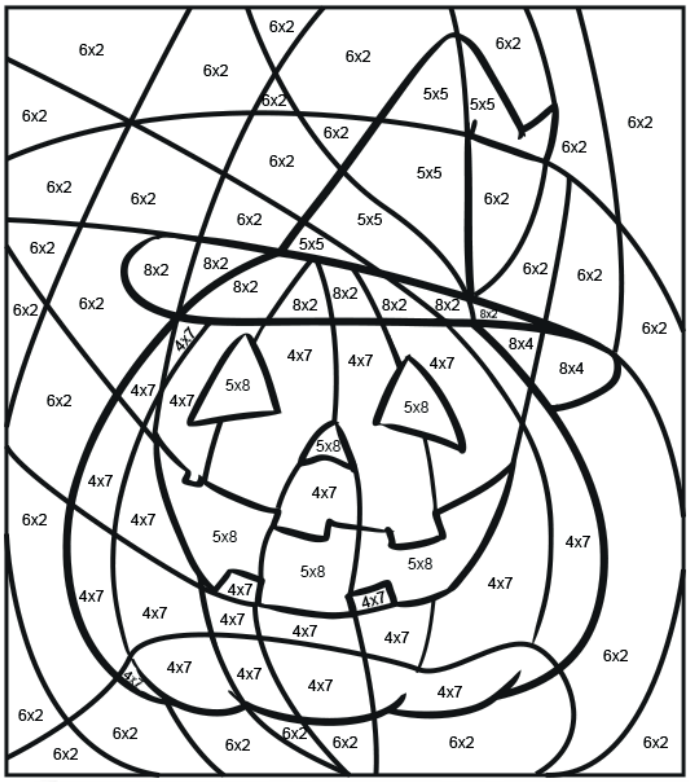

Mots mêlés Halloween

(mots cachés à l'horizontal, à la verticale et en diagonale)

Liste de mots:

- SQUELETTE
- ARAIGNÉE
- LANTERNE
- CITROUILLE
- FANTÔME
- SORCIÈRE
- CHAUDRON
- BALAI
- HIBOU
- CHAT
- VAMPIRE
- MONSTRE
- BONBON
- SORTILÈGE
- HALLOWEEN
- ZOMBIE
- ÉPOUVANTAIL
- CERCUEIL
- BOUGIE
- DÉGUISEMENT
- MASQUE
- DIABLE

Q	D	K	I	X	Q	N	F	V	M	Q	D	R	O	I	V	A	N	S	W
V	B	O	N	B	O	N	P	W	G	Q	E	B	E	I	C	H	A	U	D
G	Y	S	Ç	M	A	S	Q	U	E	L	P	R	Ç	K	K	T	A	K	Z
U	Y	E	Q	I	V	G	N	H	L	G	O	F	B	T	S	F	X	L	P
Ç	Y	D	I	A	B	L	E	I	R	A	S	K	N	T	Q	D	P	G	L
E	F	Ç	W	N	L	Z	U	L	Z	K	L	E	E	N	U	T	Ç	K	D
L	C	R	Q	T	A	O	T	S	G	C	M	U	V	L	E	Q	R	I	M
J	N	R	Z	G	R	A	E	V	Ç	E	D	X	O	U	L	H	L	L	M
R	G	A	B	T	M	Y	O	U	S	Z	O	M	B	I	E	R	I	G	H
S	A	O	I	U	D	C	W	I	D	F	I	D	G	S	T	A	H	I	B
J	V	C	F	J	N	H	U	T	P	R	E	L	A	N	T	E	R	N	E
Ç	B	Ç	G	B	U	G	V	Z	M	S	C	T	L	N	E	T	F	Y	N
R	S	H	Q	K	E	Q	S	J	B	D	C	Ç	A	M	B	A	L	A	I
X	C	Y	I	D	M	R	C	O	V	F	L	V	S	O	R	C	I	E	R
J	S	Y	V	E	D	G	P	O	Q	A	U	S	W	A	K	T	R	B	W
Q	U	V	D	O	E	T	L	B	V	O	M	C	L	M	D	X	Ç	J	Z
I	B	S	Ç	T	G	G	Q	J	P	O	E	P	H	D	P	U	Z	V	I
W	O	H	M	R	N	F	X	E	S	G	V	E	I	A	A	A	P	X	P
H	S	S	O	R	T	I	L	E	G	E	Q	S	W	R	T	J	P	V	Q
W	R	M	W	V	K	K	C	Ç	Z	B	I	X	V	C	Z	R	C	U	E

D	R	O	I	V	A	N	S	W	B	Ç	H	V	R	Q	U	E	S	T	I
E	B	E	I	C	H	A	U	D	R	O	N	A	B	B	O	N	B	O	N
Q	E	B	R	Ç	K	K	T	A	K	Z	X	H	V	R	O	G	Y	S	Ç
O	F	B	T	S	F	X	L	P	E	R	A	A	U	Y	E	Q	I	V	G
G	O	N	T	Q	D	P	G	L	Q	I	Ç	I	G	Ç	Y	D	I	A	B
L	E	E	N	U	T	Ç	K	D	O	O	R	G	I	E	F	Ç	W	N	L
M	U	V	L	E	Q	R	I	M	Z	W	R	N	E	L	C	R	Q	T	A
L	H	L	L	M	M	Y	E	E	O	J	N	R	Z	G	R	A	E	V	Ç
I	E	R	I	G	H	Z	D	M	E	F	R	G	A	B	T	M	Y	O	U
D	G	S	T	A	H	I	B	O	U	O	I	N	S	A	O	I	U	D	C
L	A	N	T	E	R	N	E	D	N	N	A	B	J	V	C	F	J	N	H
T	L	N	E	T	F	Y	N	K	D	S	W	X	Ç	B	Ç	G	B	U	G
Ç	A	M	B	A	L	A	I	W	B	T	H	T	R	S	H	Q	K	E	Q
F	L	V	S	O	R	C	I	E	R	E	Ç	R	F	R	X	C	Y	I	D
A	U	S	W	A	K	T	R	B	W	Ç	R	E	A	A	J	S	Y	V	E
M	C	L	M	D	X	Ç	J	Z	X	F	D	N	H	Q	U	V	D	O	E
E	P	H	D	P	U	Z	V	I	F	B	C	T	T	I	B	S	Ç	T	G
S	G	V	E	I	A	A	A	P	X	P	N	R	M	O	L	W	O	H	M
E	Q	S	W	R	T	J	P	V	Q	R	V	V	M	K	H	S	S	O	R
Z	B	I	X	V	C	Z	R	C	U	E	I	L	M	E	C	W	R	M	W

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'assemblée Générale s'est tenue le 23 septembre dernier.
Vous pouvez accéder au compte-rendu en vous rendant sur le site officiel de la commune.
https://perpezac-le-blanc.com/2022/10/17/assemblee-generale-des-parents-deleves/

VENTE DE CHOCOLATS LEONIDAS AU PROFIT DES ECOLES

En achetant des chocolats dans ce catalogue Leonidas, vous contribuez à la réalisation des projets éducatifs et pédagogiques pour les enfants de notre école.

Cette année, les élèves de l'école de Perpezac partiront en classe de découverte 5 jours à l'île d'Oléron.

Vous trouverez des catalogues et bons de commande à la Mairie et à la boulangerie.

Merci de nous déposer vos commandes avant le Mercredi 23 novembre

Le chèque de règlement est à établir ***à l'ordre de l'APE de Perpezac-le-Blanc****. Il ne sera encaissé qu'après la réception de votre commande qui vous sera remise avant les fêtes de Noël. N'oubliez pas de noter en haut du bon les nom et prénom de la personne qui passe commande.*

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous voudrez bien réserver à cette action.

LIRE À PERPEZAC

À compter du 12 novembre prochain,
l'association « Lire à Perpezac » ouvrira désormais ses portes *tous les 15 jours*,
de 10h à 11h 30, les jours de marché (2ème et 4ème samedi du mois).

Geneviève et Francine restent à votre disposition en dehors de ces jours-là, sur rdv.
Pour tout renseignement : **Geneviève 06 95 21 40 39** ou **Francine 06 29 87 73 37**

FOYER CULTUREL

LES Z'AMIS DU CLUZEL

L'accueil de loisirs du Foyer Culturel de Perpezac-le-Blanc « Les Z'amis du Cluzel » ouvre sa structure pendant les vacances de Toussaint du 24 au 28 octobre et du 2 au 4 novembre 2022.

L'accueil se fera à partir de 9h00 jusqu'à 17h00, une garderie est proposée à la demande des familles à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h le soir.

Le thème est « Couleurs d'automne » : balade en forêt, couronnes d'automne, « Terra Aventura » à Ayen, atelier cucurbitacées, sorties (à définir), land art, jeux collectifs et jeux sportifs…

REPRISE DES ACTIVITÉS DE THÉÂTRE

Le Foyer culturel est heureux de vous annoncer la reprise des activités de théatre à la salle des fêtes.

Représentations prévues fin mars - début avril 2023

Ces activités théâtrales s'adressent à tous les âges, et concernent bien entendu le jeu de scène, mais également la régie, la mise en scène, les costumes, les décors, et (nouveau!) la captation vidéo.

Pour tout renseignement :
flosteph.maubeau@orange.fr - 06 64 18 40 72

Le groupe folklorique du Foyer, les Baladins des Puys, est à la recherche de danseur.se.s et musicien.ne.s pour étoffer son effectif. Répétitions tous niveaux les mercredis soirs.

Pour tout renseignement :
lesbaladinsdespuys@gmail.com - 06 31 25 71 32

LES AMIS DE PERPEZAC

PANNEAU SCULPTÉ INSTALLÉ PLACE DE L'ÉGLISE SUR LA PORTE DU GARAGE

« L'association Les Amis de Perpezac le Blanc » remercient très sincèrement Serge Chaminade pour cet exceptionnel cadeau offert à l'association.

En effet, vous pourrez voir sur la porte du garage, sur la place de l'église, cette gravure en bois représentant une vue de Perpezac , « logo des Amis de Perpezac ».

Remerciements aussi à Danielle Di Rosa pour son excellente touche de peinture.

PAYS DES BUTTES CALCAIRES

RANDO D'HALLOWEEN

L'association Pays des Buttes Calcaires et ses communes associées (Ayen, Perpezac Le Blanc, Rosiers de Juillac, Saint Robert et Segonzac) organisent la « Rando d'Halloween » le 29 octobre 2022.

Le départ du parcours, d'environ 8 km, se fera à la Salle Des Fêtes d'Ayen à partir de 19H30.

Inscription obligatoire au 05 55 25 76 12

Venez déguisés pour partager un moment angoissant, mais très amusant et convivial ...

RÉBUS

Solution :
Comme l'on fait son lit, on se couche

Nos commerces vous accueillent :

CAFE - TABAC LABROUSSE
« *Chez Yvette* » pour les intimes
Ouvert tous les jours dès 8h du matin

BOULANGERIE LA CROUSTILLE
Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

POISSONNERIE LE GOÉLAND
Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

LA FERME D'ALLOGNE
Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO
Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

LA FORGE DE NOGER
Sur la place du village
tous les premiers lundi et jeudi du mois de 9h à 10h

FLEUR D'IRIS
Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°23

OCTOBRE 2022

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication
Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations
Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Stéphane Maubeau / Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins
LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC

Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise